



La Roche-sur-Yon, le 24 novembre 2011

Direction des Affaires juridiques  
& de la commande publique  
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2011

### PROCÈS VERBAL

**Monsieur le Maire** ouvre la séance. Il propose la désignation de Charlotte LEYDIER en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- |                     |   |                                     |
|---------------------|---|-------------------------------------|
| – Sylvie CHARTIER   | à | Patricia CEREIJO (questions 1 et 2) |
| – Yves ROULEAU      | à | Tarek TARROUCHE                     |
| – Jacques AUXIETTE  | à | Pierre REGNAULT                     |
| – Jean-Yves DAVIAUD | à | Roland GUILLET                      |
| – Maryse SOUCHARD   | à | Angie LEBOEUF                       |
| – Françoise GRIVEL  | à | Lisiane GUIBERT (questions 1 et 2)  |
| – Mathilde MAGE     | à | Anne VALIN                          |
| – Charlotte LEYDIER | à | Patrick YOU                         |
| – Laurent CAILLAUD  | à | Anne AUBIN-SICARD                   |
| – Jacques BESSEAU   | à | Michèle PELTAN                      |

**Monsieur le Maire** annonce que la question 4 :

« PENTAGONE 2020 – AMENAGEMENT DE LA RUE CLEMENCEAU – PLACE DE LA VENDEE – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – AUTORISATION DE SIGNATURE »

est retirée de l'ordre du jour.

Il fait l'intervention suivante :

« L'ordre du jour de ce conseil municipal, exceptionnel et restreint, est important pour l'évolution de la Ville. Les délibérations proposées ne pouvaient attendre le conseil municipal du mois de décembre, qui sera, comme traditionnellement, consacré aux orientations budgétaires de 2012. Je vous remercie d'avoir pu vous libérer à cette heure inhabituelle. De plus, comme je viens juste de signer le contrat de co-développement à la Ferrière, je ne pouvais pas être là avant.

Nous aborderons le programme local de l'habitat, adopté à l'unanimité lors du dernier conseil d'agglomération, PLH qui sera d'ailleurs le point principal de la prochaine Assemblée Générale de tous les élus communaux, à laquelle vous êtes tous invités vendredi prochain à 18h30 à la Courtaisière. Vous avez reçu l'invitation, mais je vous le rappelle quand même.

Les autres questions, à l'exception de deux, sont toutes consacrées à l'évolution de notre centre-ville, dans le cadre du projet Pentagone 2020, qui chaque jour un peu plus se rénove sous nos yeux. Vous avez pu constater la fin des travaux rue Doumer et Haxo, et l'avancée significative rue Sadi-Carnot. Les choses évoluent bien.

Je me limite à cette brève intervention, préférant intervenir au fur et à mesure. Je ne résiste quand même pas au plaisir - même si ce n'est pas le Journal officiel -, de vous signaler que *L'Entreprise* classe une nouvelle fois La-Roche-sur-Yon parmi les villes qui innovent et où il fait bon innover. Nous allons donc démontrer ce soir que certes les acteurs économiques innovent ici, mais que nous aussi.

## 1 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION 2011-2016 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

Par délibération en date du 27 septembre 2011, le conseil communautaire de La Roche-sur-Yon Agglomération a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat 2011-2016.

Les enjeux posés par le PLH sont ceux d'une politique de l'habitat maîtrisée :

- Intégrer la problématique de l'habitat dans une préoccupation plus large de valorisation du cadre de vie ;
- Améliorer l'état et le confort des patrimoines existants ;
- Garantir la diversité des réponses logements sur l'ensemble du territoire ;
- Prendre en compte les besoins liés aux parcours résidentiels.

Conformément aux articles R 302-9 et L 302-2 du code de la construction et de l'habitation, ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Par conséquent, le conseil municipal est appelé à émettre un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2011-2016 de La Roche-sur-Yon Agglomération.

**J. SOULARD** rappelle que le PLH a été arrêté par le conseil d'agglomération le 27 septembre 2011. Marquée par une croissance démographique continue depuis plusieurs années, La Roche-sur-Yon Agglomération renouvelle sa politique de l'habitat. Ce 5<sup>ème</sup> PLH est une étape essentielle de la politique menée par l'intercommunalité, il investit pleinement les grands enjeux à venir en promouvant un aménagement durable du territoire, porté par le développement d'un habitat diversifié.

Il commente alors un diaporama de présentation du PLH.

**Monsieur le Maire** apporte quelques compléments d'information :

Toutes les communes de l'agglomération ont débattu ou débattront ce dossier avant le 25 octobre 2011, date de la présentation définitive du PLH au conseil communautaire.

Sous la présidence de J. SOULARD accompagné par un bureau d'études très compétent, un important travail de réflexion a été mené avec l'ensemble des communes de l'agglomération.

Les aides seront ciblées pour répondre aux besoins spécifiques sur des secteurs précis, pour favoriser des effets de levier plutôt qu'une distribution uniforme qui serait contre-productive.

Le Président de la Fédération des villes moyennes, Christian PIERRET, est intervenu pour féliciter l'ensemble des villes moyennes pour leur politique en matière de logement social, qu'il qualifie d'exemplaire. La Ville de La Roche-sur-Yon a un taux de 29 % de logement social, c'est un niveau tout à fait correct qui va permettre d'en faire un peu moins sur la ville-centre pour rééquilibrer sur les autres communes de l'agglomération.

Un effort conséquent et identique sera porté sur l'accession sociale pour permettre à ceux qui le souhaitent de devenir propriétaire.

**A. MAISONNEUVE LE BREC** félicite la Ville de ces orientations qui rééquilibrent enfin des engagements en terme de logement social largement remplis à La Roche-sur-Yon.

**Monsieur le Maire** rappelle que la Ville a rempli une fonction que d'autres communes n'assuraient pas. Les mentalités évoluent et les maires des communes qui souhaitent garder une population jeune sur leur territoire savent qu'ils doivent répondre à une demande qui ne correspond pas forcément à l'offre des promoteurs. L'agglomération, aux côtés des communes, est là pour aider à inciter au développement d'une offre diversifiée, qui répond aux besoins de l'ensemble de la population.

**J. SOULARD** précise à **A. MAISONNEUVE LE BREC** qu'on ne peut considérer que 29 % de logement social sur le territoire de la ville soit excessif. La volonté aujourd'hui est de mieux répartir cette offre sur le territoire de l'agglomération, mais il faut être conscient que ce type de logement public, ou aidé, n'est pas réservé à une catégorie de population. C'est le cœur de la réponse locative aux besoins des habitants. Il convient de mieux répartir cette offre sur le territoire, mais il ne faut pas

affirmer que nous avons trop de logements publics à La Roche-sur-Yon.

**Monsieur le Maire** précise : « par la hauteur des revenus, 70 % de la population française aurait droit au logement social. C'est donc l'essentiel de la population. »

**P. YOU** souhaite insister sur le fait qu'il s'agit d'une délibération prise par chacun des conseils municipaux de l'agglomération. C'est donc un vrai projet de territoire qui donne une dimension importante et influe sur la construction des logements à venir. Ceci va de pair avec l'amélioration des transports publics et la gestion des déchets. Il se réjouit de voir ce projet aboutir.

**M. PELTAN** fait l'intervention suivante :

« J'appartiens à la commission urbanisme de l'agglomération. Je voudrais dire qu'un vrai travail a été fait, qu'une réflexion très intéressante a été conduite dans cette commission, et qu'effectivement, le cabinet d'études a bien travaillé avec nous. Certes je ne suis pas allée dans les communes, mais les échanges que nous avons eus ont vraiment été très approfondis, très intéressants, et porteurs d'avancées. Et ils nous ont aussi permis de déjà envisager comment on pourrait moduler, adapter ou ajuster les aides que donne l'agglomération, pour être le plus pertinent possible par rapport aux besoins. J'ajouterai que l'intérêt de ce diagnostic est qu'il soit partagé par l'ensemble des communes de l'agglomération. C'est donc un diagnostic de territoire, mais c'est aussi une feuille de route partagée pour les cinq ans à venir. Cependant, je crois qu'il faudra être vigilant, lors du bilan d'étape à mi-parcours, vers 2013 ou 2014, et faire un vrai bilan en 2016, pour voir si les actions qui ont été bien définies et bien ciblées, ont bien été réalisées par les communes dans leur ensemble, et voir quels ont été les freins, de manière à ce que nous en tenions aussi compte pour le prochain PLH. »

**Monsieur le Maire** estime qu'au travers de ce dossier se dessine un véritable esprit intercommunal, sur certains thèmes. Pour preuve, il indique que cette délibération a été adoptée à l'unanimité du conseil communautaire.

**J.G. DUTOUR** pense que ce projet est un pas vers la réalisation d'une véritable métropole yonnaise. Cette harmonisation va permettre de mieux répartir l'offre de logement social sur tout le territoire.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>2 PENTAGONE 2020 - POLE D'ECHANGE MULTIMODAL - AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA GARE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET (AVP)- AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE</b>
--

*Rapporteur : M. Patrick You*

Par délibération du 29 mai 2008, le conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération PEM 2 consistant en la réalisation de la gare routière et des aménagements du côté Est de la gare.

Par délibération du 19 mai 2010, le conseil municipal avait fixé l'enveloppe financière révisionnelle à 3 660 195 € HT.

L'article 4 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre prévoit la fixation par avenant du coût prévisionnel des travaux et la fixation du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à la fin de la phase AVP. Les travaux sont évalués à 3 327 450 € HT (hors acquisitions foncières et libérations d'emprises). La rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre est fixée à 256 229 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- fixer l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 3 327 450 € HT et la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 256 229 € HT.
- approuver cet avant projet.
- autoriser ORYON à signer l'avenant correspondant avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

**A. AUBIN SICARD** s'interroge sur l'accès à la gare pour les personnes à mobilité réduite.

**P. YOU** la rassure sur les accès sécurisés, les emplacements en arrêt-minute et l'accès par la passerelle ouest, ce que confirme **Monsieur le Maire** qui indique que ce site est complètement accessible aux PMR.

**R. MESTRE** évoque les difficultés passées avec les aménagements au profit des taxis, profession qu'il considère importante.

**P. YOU** lui demande d'être attentif, cet aspect ayant été présenté par ses soins.

**Monsieur le Maire** rappelle que la question des taxis est importante, comme celle des bus, et que tout est pris en compte dans la conception du pôle d'échanges multimodal. L'ensemble sera un espace aéré représentatif d'une ville nature, d'une ville verte.

Il livre, appuyé par les propos de P. YOU, des informations sur la nature des éclairages, des marquages colorés au sol, sur la sécurisation nocturne et le prolongement de la piste cyclable qui rejoindra celle de Saint-Gilles. Ce quartier est, selon lui, le secteur qui aura le plus muté au cours de ce mandat.

**R. MESTRE** explique les raisons de son vote positif pour cette délibération. Il considère que c'est une belle réalisation qui donnera de l'importance à cette porte ferroviaire. Il estime toutefois qu'un risque a été pris avec l'opération de mise en vente des bureaux par le Groupe GIBOIRE.

**Monsieur le Maire** précise deux choses :

- la première, c'est que la Ville ne prend pas de risque, c'est bien le promoteur qui l'assume.
- enfin, le Groupe GIBOIRE n'investit pas de manière hasardeuse, c'est une entreprise responsable dont les réalisations sont fiables et prisées.

**J. SOULARD** ajoute que, quand un bâtiment sort de terre, c'est que sa réalisation a déjà fait l'objet de ventes à 70 % de l'investissement.

**A. CHARRIEAU** se réjouit de l'apport de verdure dans ce quartier, bien que la disposition soit très « martiale ». Outre cela, elle estime que le béton restera fort présent, même s'il est coloré, par la réalisation de l'hôtel.

**Monsieur le Maire** rappelle que l'orientation est de reconstruire la ville sur elle-même et ne pas favoriser l'étalement. Il note toutefois que la configuration retenue ne déséquilibrera pas les bâtiments anciens, car l'hôtel reste de proportions tout à fait raisonnables, avec ses 60 chambres.

#### QUESTION ADOPTÉE PAR

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

### 3 RELOGEMENT DES ASSOCIATIONS DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE BRIAND - APPROBATION DU DIAGNOSTIC

*Rapporteur : M. Yannick Henry*

Cette délibération a pour objet de valider les études de diagnostic du bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Le DIA permet de préciser le programme des travaux.

Des renforts de charpente et le remplacement de la toiture ardoise sont à prévoir. Pour le reste, le bâtiment est dans un bon état de solidité.

Les aménagements porteront sur le rez-de-chaussée et le 1er étage qui totalisent une surface disponible de 1335 m<sup>2</sup> à répartir entre salles de réunions et bureaux pour les associations.

Le sous-sol (600 m<sup>2</sup>) sera affecté à des locaux de stockage et à des locaux techniques.

L'entrée des locaux se situe à l'intérieur de l'îlot. Des circulations verticales et horizontales seront créées sous forme de coursives extérieures assurant ainsi des accès autonomes aux salles de réunions et bureaux d'associations.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 1 948 880 € HT.

**Monsieur le Maire** expose les phases de déconstruction des bâtiments, l'installation d'un parking temporaire utilisant les barrières de la place Napoléon et les accès prévus à cet îlot. Le planning répondra aux attentes des uns et des autres.

**J.G. DUTOUR** considère que les éléments communiqués ne permettent pas aux élus d'opposition d'avoir une idée précise des caractéristiques des dossiers.

**Monsieur le Maire** ajoute des précisions quant aux phases des travaux et l'option d'y inclure ou non l'aménagement des combles.

**J. SOULARD** rappelle qu'en cas de cession, dans le cas précis une vente de l'Etat à la Ville, les diagnostics dont l'amiante sont obligatoires. Il n'y a donc aucune inquiétude sur le sujet.

#### **QUESTION ADOPTÉE PAR**

**33 voix POUR**

**6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau**

**4 ABSTENTIONS : Mme Lysiane Guibert, M. Thierry De La Croix, Mme Françoise Grivel, Mme Anita Charrieau**

#### **4 Question retirée de l'ordre du jour**

#### **5 « PENTAGONE 2020 » - AMENAGEMENT DE LA PLACE NAPOLEON- CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT - PROGRAMME**

*Rapporteur : M. Joël Soulard*

La Ville de La Roche-sur-Yon a accepté, par délibération en date du 16 décembre 2010, le principe de construction d'un restaurant sur la place en complément de l'offre ludique et commerciale. La construction, d'une surface estimée à environ 290 m<sup>2</sup> de SHON, s'implantera à l'emplacement réservé inscrit lors du programme prévisionnel.

En effet, il était demandé aux maîtres d'œuvre concourant à la compétition, dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre « aménagement de la place Napoléon », d'intégrer « une masse bâtie neutre d'une base carrée de 17 m sur 4 m de hauteur » à l'emplacement même des kiosques « Barto+Barto » sis au Nord-Ouest.

En mars 2011, ORYON a été désigné mandataire de la Ville pour trouver un exploitant et réaliser la construction. Une consultation a été lancée en avril 2011 pour retenir un exploitant. Malgré tout l'attrait du projet, celle-ci s'est révélée infructueuse. Aussi, le dossier de marché a été modifié pour attirer des candidats exploitants et pérenniser leur activité.

La consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le restaurant va être engagée afin d'avoir un projet concret à présenter. Pendant la poursuite des études, les exploitants seront à nouveau consultés.

L'investissement prévu initialement en clos/couvert sera revu pour intégrer l'aménagement intérieur de la cuisine et son équipement.

Le budget global pour la réalisation de la tranche ferme est estimé à 750 000 € HT.

Le budget pour la réalisation de la tranche conditionnelle est estimé à 300 000 € HT.

La consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera lancée en procédure adaptée avec production d'une intention architecturale.

Il est proposé au conseil d'approuver le programme de cette opération.

**M. PELTAN** ajoute :

« Et de deux ! Après l'appel d'offres infructueux pour les travaux de la rue Clemenceau qui vous a obligé à revoir votre copie et à nous en présenter une autre « plus attractive » lors du dernier conseil, voilà qu'aujourd'hui c'est la consultation destinée à trouver un exploitant pour le restaurant prévu sur la place Napoléon qui, à son tour, est infructueuse, malgré, je vous cite « tout l'attrait du projet ».

Cela témoigne pour le moins d'une grande approximation dans la préparation de ces dossiers voire d'un manque d'appréciation de la réalité du marché qui vous a conduit à ce que j'appellerai « une erreur de casting ».

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dois-je rappeler ce que je disais ici même lors de la séance du conseil du 16 décembre 2010, de manière tout à fait prémonitoire : « quel avenir pour le restaurant de la place Napoléon ? Il sera d'ailleurs intéressant de voir si le délégataire trouvera facilement un exploitant »...

La délibération d'aujourd'hui me donne raison.

Alors pour justifier vos difficultés, vous nous expliquez que le délai entre l'engagement de l'exploitant potentiel et la concrétisation de son projet, soit deux ans environ, est trop long pour être incitatif. Nous en sommes bien d'accord et cela confirme votre mauvaise analyse de ce dossier, que nous dénonçons.

Une fois de plus c'est la politique des « petits pas » : vous naviguez à vue en changeant continuellement de cap. Je doute que, dans ces conditions, vous arriviez à bon port !

Arrêtez de faire la politique de l'autruche et de prôner constamment la « méthode Coué » : « on est les meilleurs, on est exemplaires ». Votre disque est rayé ! Les faits démontrent le contraire.

La vérité, c'est qu'il n'y a pas aujourd'hui de visibilité suffisante sur ce restaurant, pas plus que sur la globalité de votre projet d'aménagement de la place Napoléon et du centre-ville. Quel sera l'environnement commercial ? Que deviendra l'îlot de la poste ? Qu'y aura-t-il à la place de l'actuel conservatoire ? Et à Piobetta ? Et les parkings ? Faudra-t-il revoir la copie là aussi pour attirer les investisseurs ?

Il faut y ajouter un quartier des Halles moribond, où les commerçants quand ils n'ont pas fait faillite cherchent à vendre leur commerce, et deux zones commerciales attractives au Nord et au Sud où on se gare gratuitement et qui concurrencent directement le centre-ville.

Alors pour tenter d'attirer des candidats à l'exploitation du restaurant, vous remettez la main à la poche et vous décidez de proposer du concret et non plus un simple concept, en construisant un bâtiment de 300 m<sup>2</sup> et des surfaces d'accueil supplémentaires de 100 m<sup>2</sup> pour un montant estimé de 750 000 € HT.

Vous y ajoutez en tranche conditionnelle l'aménagement des cuisines estimé à 300 000 € HT, soit un total de 1,5 million d'euros qui n'étaient pas prévus au départ.

En contrepartie de quoi vous demandez à l'exploitant d'être, et c'est normal, « un véritable partenaire de la collectivité » ce que vous explicitez en ces termes, je cite : « que ce lieu soit tour à tour bar, salon de thé, restaurant sur place et à emporter »... ». Il faut que le pôle de restauration soit accessible à tous, qu'il offre une variété de produits pour accueillir des catégories socioprofessionnelles différentes : des étudiants, des salariés pressés, des hommes d'affaires, les ménagères de plus de 50 ans, des retraités qui flânent, des touristes, des chalands, des personnes qui souhaitent décompresser, des « aficionados »...

Après un tel catalogue à la Prévert, qui oserait douter de sa réussite ?

D'autant que nous savons maintenant que vous voulez faire de la Place Napoléon, je cite « un lieu à la mode et branché dont on se souvient par ses ambiances, son traitement architectural, son cadre et ses prestations ».

Encore un petit effort, Monsieur Le Maire, et la statue de Napoléon n'aura plus rien à faire sur la place que vous nous proposerez sans doute de rebaptiser « place des Vosges ».

Nous voterons contre cette délibération. »

**J. SOULARD** entend lever une contre-vérité sur la construction du restaurant : dès l'origine du dossier cette opération était assurée par la Ville. La SAEM ORYON devait trouver un exploitant qui aurait suivi la construction avec la Ville.

Pour répondre à A. MAISONNEUVE LE BREC, il indique que pour des raisons d'exploitation, les candidats ne s'engagent pas sur une période de deux années, qu'ils considèrent trop longue. Donc la Ville réalise les travaux prévus, sans retard sur le planning, et il y aura bien un exploitant dès les locaux à l'inauguration de la place, il s'en déclare certain.

**R. MESTRE** rappelle qu'il considère ce projet de place en décalage avec les attentes des Yonnais, ce qu'il entend faire valoir par un référendum qui en traduirait l'expression. Selon lui, ces dépenses interviennent dans un contexte économique difficile qui justifierait d'investir sur un tout autre projet, tel la gare, plutôt qu'en ce lieu que personne ne souhaite voir modifié.

**A. CHARRIEAU** reste en désaccord avec ce projet d'aménagement autour du Pentagone et de la place Napoléon.

**Monsieur le Maire** rappelle que c'est sur ce programme que son équipe a bénéficié de la confiance des électeurs et que d'autres échéances pourront les confirmer.

## QUESTION ADOPTÉE PAR

24 voix POUR

6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

3 ABSTENTIONS : Mme Lysiane Guibert, M. Thierry De La Croix, Mme Anita Charrieau

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

<b>6 PENTAGONE 2020 - AMENAGEMENT DE LA PLACE NAPOLEON - IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS ARTISTIQUES, ANIMATIONS CULTURELLES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ</b>
---

*Rapporteur : Mme Patricia Cereijo*

La municipalité a lancé le concours pour retenir un maître d'œuvre chargé de la réalisation des aménagements de la place Napoléon, avec l'ambition de créer et structurer un espace urbain de rencontre, un espace public convivial, ouvert qui créera, en centre-ville, une attractivité nouvelle.

Le projet présenté par Alexandre CHEMETOFF a permis de répondre à ces attentes et objectifs du programme de la Ville ; il intégrait également l'implantation de sculptures en mouvement réalisées par la Compagnie La Machine.

Une étude a été confiée à son directeur artistique, François DELAROZIÈRE, afin de concevoir, à partir de l'histoire du territoire, l'implantation d'un équipement culturel et touristique sur cette nouvelle place. Il propose de partager un projet original et ambitieux avec les habitants et de valoriser l'image de La Roche-sur-Yon en affirmant son pouvoir attractif et innovant à l'échelle régionale, voire nationale. Le projet repose sur l'implantation de sculptures en mouvement, sur la visibilité du chantier, et sur des événementiels qui rythment les phases.

Le conseil municipal est appelé à retenir la proposition de François DELAROZIÈRE pour l'implantation d'équipements artistiques, animations culturelles sur la place Napoléon pour un montant de 2 383 700 € HT.

**P. CEREIJO** fait l'intervention suivante :

« Je voulais d'abord rappeler que La Roche-sur-Yon est une ville nouvelle, puisque nous avons 207 ans cette année, et que nous vivons avec un patrimoine architectural à la dimension de notre âge. C'est-à-dire que pour certains, c'est trop peu de patrimoine. Alors il est vrai que nous avons un patrimoine architectural bien moindre que d'autres villes, mais nous avons su le mettre en valeur. Mais malgré notre jeune âge, nous avons aussi une histoire, celle de la Ville et autour de cette table, nous contribuons aussi à écrire de nouvelles pages d'histoire. Et le fait de travailler sur ce projet Pentagone 2020, sur lequel nous avons effectivement été élus car il fait vraiment partie du cœur de notre programme municipal, revient aussi à écrire une nouvelle page de l'histoire de la ville de La Roche-sur-Yon. Et lorsqu'on pense Pentagone 2020, bien entendu, on pense à la place Napoléon, et cette place devient effectivement le cœur de notre histoire contemporaine.

Il est vrai que le projet d'Alexandre CHEMETOFF, tel qu'il nous a été proposé et tel que nous l'avons entériné, correspond à ce que nous souhaitons voir vivre comme évolution sur cette place. Effectivement, nous souhaitons que ce soit un pôle d'excellence, et un lieu qui ferait et fera la fierté des Yonnais. Et il nous a semblé important de répondre aussi à cette volonté - qui était inscrite dans le projet CHEMETOFF -, qui intégrait une intervention artistique et venait donc compléter et enrichir sa proposition. Cette intervention artistique nous est proposée par François DELAROZIÈRE. Elle permet à cette place d'évoluer et de devenir un espace culturel en mouvement. Et je crois pouvoir dire qu'en même temps, cette place deviendra une invitation au voyage. Je fais certes référence à Charles Baudelaire, mais tel que cela nous a été présenté, et tel que je vais essayer de vous le faire partager, je pense effectivement que nous faisons entrer la poésie au cœur de notre Ville, et donc sur la place Napoléon. Ce projet, tel qu'il nous est proposé, va nous permettre de vivre cette place autrement, de ne pas seulement y passer, mais d'avoir envie d'y rester et d'y flâner.

François DELAROZIÈRE est directeur artistique de la compagnie « La Machine », créée en 1999, qui a déjà de fortes expériences dans différents domaines d'intervention, notamment sur l'aménagement

d'espaces urbains, mais aussi sur la création d'événements forts dans différentes villes. On peut citer par exemple l'araignée sur la Cathédrale de Reims ou encore les araignées sur le port de Yokohama. Il y a donc la volonté de venir surprendre et de faire rêver, mais aussi de rassembler pour vivre ensemble des émotions, et donc rassembler un très large public.

A partir de cette expérience, le projet qui nous est proposé est effectivement un vrai projet culturel et touristique, à la fois pour la place Napoléon et l'ensemble de la Ville, mais aussi pour toute la Vendée et bien au-delà. En effet, nous souhaitons que cette création originale, unique dans une ville moyenne comme La Roche-sur-Yon, soit véritablement une force attractive non seulement pour tous les Yonnais, mais aussi pour tous ceux qui aujourd'hui, viennent en Vendée. Et que cela soit aussi l'occasion, pour ceux qui jusqu'à maintenant n'avaient pas franchi les frontières de notre département, de venir découvrir ce que François DELAROZIÈRE nous propose.

Un projet comme celui-ci est à mon sens la construction d'un patrimoine contemporain qui s'inspire de l'histoire de notre Ville, puisque - je le dis d'emblée -, Napoléon a bien et aura bien toujours sa place, place Napoléon, et il n'est pas question de l'enlever. Bien au contraire, puisque finalement c'est l'histoire napoléonienne qui revient dans le cadre de cette création de patrimoine contemporain, puisque nous allons partir de cette campagne d'Égypte, au cours de laquelle différents savants ont rapporté un bestiaire. Et il y a maintenant quelques semaines, nous avons eu l'énorme surprise de découvrir ce bestiaire. Et nous voulons pouvoir l'offrir aux Yonnais. Parmi ce qui a été découvert, nous trouvons par exemple des ibis sauvages, l'ibis sacré, un dromadaire, un hippopotame ou encore des crocodiles. Ce sont donc ces différents animaux que nous allons voir réapparaître sur la place, et ces sculptures seront mises en mouvement par le public.

Je vous parlais tout à l'heure de création originale. Il est évident que la particularité d'un projet comme celui-ci est de ne pas avoir de sculptures statiques, mais en mouvement, et qu'elles ne bougeront que parce que les visiteurs seront acteurs de ces mouvements. Il y aura donc bien l'implication de l'ensemble du public présent sur la place, qui sera partie prenante pour faire vivre l'ensemble de ce bestiaire. Ce sont des machines articulées. Elles se trouveront dans les bassins et non dans les espaces publics. Ce bestiaire sera donc installé dans les quatre plans d'eau. L'ensemble de ces animaux seront donc à fleur d'eau, et sur chacun des bassins, il y aura des pontons qui permettront de pouvoir manipuler ces machines comme le souhaiteront les visiteurs qui désireront voir ces animaux en mouvement. Il y aura neuf sculptures dont l'ibis sacré, l'hippopotame, le dromadaire, les grenouilles, le crocodile, la chouette chevêche, la loutre d'Europe, les flamands roses et la perche du Nil géante. Le public pourra donc bouger ces animaux par un système de volants et de manettes, ce qui permettra de les faire sortir de l'eau. Tout ceci est chargé d'émotions puisque ce sont des mouvements très lents, qui permettent de voir la spécificité et la complexité de cette articulation.

Une fois en action, la hauteur variera de deux à quatre mètres, en fonction des structures.

S'agissant du chantier, ce projet transforme les nuisances en une animation avec des événements qui en ponctueront les différentes étapes. Autre particularité, il y aura dès la construction du chantier, l'implication du personnel du CTM, qui participera à la création et à la genèse de ce projet. Et bien entendu, nous avons aussi la volonté d'impliquer les enfants et l'ensemble des Yonnais aux différentes étapes du chantier. Pour ce faire, il y aura donc trois temps forts qui viendront révéler les gestes naturels du chantier. Le premier sera bien entendu le premier coup de pelleteuse. Le deuxième concernera toute la végétalisation de la place, avec l'aéroflorale, puisque nous parlons de sculptures animalières mais il est bien évident qu'il y aura aussi de véritables animaux, avec la mise à l'eau de poissons, qui eux ne seront pas mécaniques. Enfin le troisième temps fort sera très certainement un grand pique-nique populaire au moment de la mise en place des pelouses.

Tout ce chantier va bien entendu susciter l'intérêt et la curiosité. Aussi, il nous est également proposé des palissades qui viendront entourer ce chantier sans pour autant le cacher, afin de donner envie de voir son évolution. Des informations seront inscrites dessus et des lucarnes permettront donc aux passants de venir voir ce qui s'y passe. Puis l'idée d'un belvédère qui permettra de surplomber ce vaste chantier, tout comme il sera possible d'avoir une exposition dans une cabane de chantier, afin de réaliser des visites commentées pour tous ceux qui le souhaiteront. Nous pensons en priorité aux enfants des écoles, pour qui cela sera un cas d'école et un vrai projet pédagogique et éducatif, dont les enseignants pourront se saisir.

Après la fin du chantier, il y aura bien entendu l'inauguration, et ensuite, cette place qui deviendra un véritable espace culturel ouvert à tous. Et c'est un véritable lieu d'excellence que nous souhaitons offrir à l'ensemble des Yonnais. Lieu d'excellence parce qu'il est original, parce qu'il est aujourd'hui unique en France, mais aussi parce qu'il est attractif pour tous. Et nous offrons cette excellence à tous, puisque cet espace sera gratuit. L'excellence est donc vraiment pour tout le monde, mais c'est aussi un lieu qui viendra renforcer la dynamique touristique et économique de la Ville, car comme le disait Monsieur le Maire, un tel projet drainera de nombreux visiteurs et touristes sur la Ville. Et nous deviendrons une ville touristique, non pas pour s'y rendre parce qu'il pleut sur la côte, mais parce qu'il



faut y passer pour y découvrir cette future place. De plus, c'est un vrai potentiel culturel pour la Ville et cela changera la physionomie de la place. Nous proposons un lieu vivant, lieu vivant mécanique qui viendra faire contrepoids pour les enfants et les jeunes qui ont l'habitude de vivre dans un monde de plus en plus virtuel, et qui d'un seul coup se retrouveront face à des éléments où le tactile est une réalité et où il est possible de voir et de sentir ce que l'on fait.

C'est donc un très beau projet. C'est un projet ambitieux qui s'inspire de l'histoire de notre Ville, mais qui nous entraîne aussi vers l'avenir et va dans le sens de l'évolution que nous avons souhaitée pour la Ville. C'est un vrai projet accessible, c'est un vrai projet culturel, et je sais que les compagnies culturelles existantes et les compagnies de spectacles vivants de la Ville sauront s'emparer de cette originalité pour nous faire vivre des moments d'émotion partagés. Et je suis aussi certaine que l'ensemble des Yonnais sera fier d'avoir un équipement comme celui-ci, et qu'ils auront à cœur de faire découvrir ce lieu unique. »

**Monsieur le Maire** rappelle que ce qui caractérise ces aménagements c'est que les travaux eux-mêmes participent à l'animation. A la différence des travaux aux Halles qui ont duré deux ans, la place Napoléon ne sera pas neutralisée. Ceci fera de la place un équipement culturel, gratuit et accessible à tous, et rendra fiers les Yonnais de leur histoire et de leur patrimoine. C'est une dynamique formidable.

**M. DAVID** explique qu'elle votera pour ce projet, à condition que cet événement sur la place Napoléon soit lié à une véritable volonté d'animation du quartier des Halles et qu'il permette d'aller jusqu'au cœur du centre historique, la place de la Vieille Horloge. Sous ces conditions, elle estime que ce projet peut donner raison à ceux qui font preuve d'audace.

**D. RAMPONI** fait l'intervention suivante :

« Pour que cette place devienne le joyau de notre Ville, serti par les boulevards du Pentagone, ces animaux machines attireront à La Roche-sur-Yon des milliers de touristes. Ils viendront en centre-ville pour jouer et rêver, et développer leur imaginaire au fil d'une aventure. Les Yonnais aussi s'y retrouveront, toutes générations et tous milieux sociaux confondus.

Le projet de François DELAROZIÈRE prolonge celui d'Alexandre CHEMETOFF, pour que la place Napoléon devienne notre salon à l'échelle de la Ville. Nos concitoyens seront fiers de leur ville, ils en parleront autour d'eux, et ils n'attendront pas la fin des travaux, puisque François DELAROZIÈRE propose que des événements rythment le chantier dès l'année prochaine. Cette originalité d'un chantier animé explique que le projet nous soit soumis dès aujourd'hui, bien que le temps du mûrissement ait été trop court pour que nous puissions le porter collectivement, et que les élus de notre groupe puissent apporter leur contribution et enrichir le projet.

Ambitieux, ce projet a un coût et c'est sans aucune hésitation que nous assumons le choix budgétaire d'en faire une priorité. La Roche-sur-Yon doit se donner les moyens de s'inventer un patrimoine contemporain, comme le citait Patricia CEREJO, un lieu pour de futures animations culturelles destinées à tous, et qui contribuera aussi au développement touristique et au dynamisme commercial de notre Ville. »

**L. GUIBERT** déclare :

« Monsieur le Maire, vous avez une majorité municipale plurielle et diverse. Je m'explique. Lors des quatre derniers conseils municipaux, notre groupe s'est abstenu sur les dossiers relatifs aux équipements structurants du programme Pentagone 2020, et plus particulièrement sur l'aménagement de la place Napoléon. Les délibérations 5 et 6 portent sur l'aménagement de cette place. Nous rappelons que notre groupe a approuvé le projet Pentagone 2020, sa cohérence et ses objectifs qui nous paraissaient promouvoir la mise en œuvre d'une réalisation au service de la population : espace culturel, préservation et mise en valeur du patrimoine, maintien et développement des services publics. Le projet artistique et culturel présenté ce soir, qui s'adresse à l'ensemble de la population, nous paraît attractif et de nature à impulser une véritable dynamique pendant tout le temps du chantier, et peut-être au-delà, puisqu'il contribue aussi à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine de la Ville. Néanmoins, le coût global du réaménagement de la place Napoléon et des rues adjacentes nous interpelle, car les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités territoriales ne sont pas levées.

Aujourd'hui, la conjoncture financière n'a hélas pas changé. Elle s'est même aggravée. Le journal quotidien *L'Humanité* d'aujourd'hui indique : « déjà sous le coup des restrictions budgétaires, les collectivités pourraient se voir imposer 200 millions d'économies supplémentaires menaçant les projets d'investissement ». En effet, pour réaliser le milliard d'euros d'économies supplémentaires

annoncé par le Premier Ministre fin août, dans le cadre du plan de rigueur, Valérie PÉCRESSE, ministre du Budget, entend supprimer aux collectivités, lors de la discussion budgétaire au Parlement, 200 millions d'euros de dotations, alors que le projet de loi de finances 2012 prévoyait initialement le gel de l'enveloppe versée par l'Etat.

Selon *L'Humanité*, il s'agira donc d'une asphyxie financière qui intervient après la suppression de la taxe professionnelle en 2009, à la fin du cumul possible des subventions des départements et des régions, pour mener à bien les projets d'aménagement. De plus, la crise économique et financière n'est pas terminée et pèse lourdement sur le budget des ménages. *Ouest France* de ce jour titre : « Le nombre de surendettés augmente dans le département ». Il précise qu'en Vendée, 1 779 dossiers de surendettement ont été déposés à la Banque de France en 2010, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2009. Et il ajoute qu'au vu des huit premiers mois de l'année 2011, cette année risque de se solder par 2 000 dépôts de dossiers. L'article indique aussi que 86 % des surendettements sont liés à un accident de la vie (chômage, séparation, maladie, décès). *Ouest France* relève aussi qu'un tiers des déposants des dossiers de surendettement a moins de 1 050 € de ressources mensuelles. Les deux tiers ont moins de 1 500 €. La moitié des déposants sont des couples et les trois quarts ont entre 25 et 54 ans. 32 % sont des demandeurs d'emploi et 28 % sont en CDI.

Vous conviendrez que le contexte actuel rend donc incontournable la mise en œuvre de nouvelles actions de solidarité, et le renforcement des services publics, seuls garants de la lutte contre les inégalités. Ce sont ces actions que nous souhaitons voir naître. Il en existe déjà beaucoup dans cette ville, c'est une réalité. Selon nous, il en faut plus et c'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. »

**M. PELTAN** s'exprime à son tour :

« Au nom de mon groupe, je tiens à exprimer notre très grande surprise, Monsieur le Maire, de voir arriver aujourd'hui cette délibération, en urgence, dans une séance supplémentaire du conseil municipal.

En effet, depuis le 29 septembre 2010, date à laquelle vous nous avez proposé de retenir le projet de l'architecte CHEMETOFF, nous, élus d'opposition, n'avons eu strictement aucune information de votre part, sur les évolutions et modifications du projet, pas même une discussion en commission urbanisme. Nous n'avons pas davantage été informés des travaux du comité de suivi auquel, faut-il le rappeler, nous ne sommes pas associés. Et je découvre avec intérêt en vous écoutant, que vous avez associé les commerçants à une rencontre avec Monsieur DELAROZIÈRE, dont bien évidemment nous n'étions pas au courant. Donc ne nous reprochez pas de dire peut-être des choses, parce que nous n'avions pas l'information.

Une fois encore nous dénonçons votre méthode, fort peu respectueuse de notre opposition. Nous le comprenons d'autant moins que, sur ce dossier, nous avons eu une position constructive, ce que vous n'oubliez pas de rappeler chaque fois que ça sert vos intérêts.

Et voilà qu'un an après, vous nous sortez un projet complémentaire « d'installation d'équipements artistiques et culturels », - présenté, je vous l'accorde Monsieur SOULARD, en commission la semaine dernière - sans autre alternative dans le choix que celui du Prince, c'est-à-dire le vôtre, et sans commune mesure avec ce qui figurait dans la proposition initiale de CHEMETOFF, celle sur laquelle nous nous sommes exprimés et dont je rappellerai qu'elle consistait simplement à implanter quelques machines dans un bassin, celui de la folie.

Que la folie est sortie de son bassin pour envahir la place, puisque c'est un véritable « zoo mécanique » que vous allez y installer : 9 animaux géants, véritables monstres d'acier de 2 à 4 mètres de haut et jusqu'à 8 mètres de long pour le crocodile ! Ce que vous appelez pompeusement « un bestiaire extraordinaire » et dont vous prétendez que le fil conducteur est Napoléon et l'Égypte. Il est vrai que la présence d'un dromadaire, d'un hippopotame ou d'une perche du Nil place Napoléon aura de quoi surprendre les non initiés, car pour les autres, qui connaissent l'histoire, inutile de rappeler que la campagne d'Égypte s'est terminée par une grave défaite pour Bonaparte.

Mais je sais, vous allez me dire c'est la vision de l'artiste, François DELAROZIÈRE qui a réalisé déjà de telles machines à Nantes en particulier. Il a été pendant longtemps le directeur artistique de la Compagnie Royal de Luxe ; il dirige actuellement la compagnie La Machine avec laquelle il repart à Toulouse maintenant que la ville est gérée par la Gauche.

Si nous ne contestons nullement ses compétences en la matière, qui sont reconnues, si nous ne contestons pas non plus l'attraction, voire l'attractivité que de telles machines peuvent exercer sur le public et tout particulièrement un public populaire et familial, c'est le cas à Nantes, en revanche nous ne pouvons pas être d'accord avec leur implantation Place Napoléon.

Pourquoi ? Parce que ce n'est ni le lieu, ni le moment.

Ce n'est pas le lieu.

La place Napoléon est un lieu emblématique entouré de façades classées et c'est une hérésie pour ne pas dire une faute de goût que de vouloir y implanter de manière définitive de telles machines complètement « décalées » et qui seraient assurément mieux à leur place dans un parc d'attractions, avec de l'espace pour évoluer, pourquoi pas à Beautour par exemple ?

Ce n'est pas le moment.

Notre pays subit actuellement une crise financière et économique très grave, et hélas durable, avec ses conséquences sociales dont la montée du chômage, et nous pensons qu'il est indécent, voire scandaleux de dépenser 2 383 700 € HT dans un tel projet sauf à satisfaire votre mégalomanie, Monsieur le Maire.

D'autant plus indécent, que vous venez de refuser récemment à Canal 15 l'aide financière qui aurait permis de sauver la chaîne et ses emplois. Pour vous offrir 9 monstres en ferraille, vous n'avez pas hésité à sacrifier les 13 salariés de Canal 15 !

Comment pouvez-vous, d'un côté, dénoncer sans cesse le désengagement de l'Etat dans le financement des collectivités locales, et de l'autre, trouver normal d'engager une somme aussi importante pour un projet aussi inutile ?

Car si je compte bien, le coût total du projet d'aménagement de CHEMETOFF plus les machines de DELAROZIERE dépasse, pour l'instant, les 8 millions d'euros. Et malgré ça vous dites que le fonctionnement des machines sera gratuit : permettez-moi de vous répondre que c'est là une curieuse méthode de gestion !

A Nantes, il faut payer pour voir les machines et monter dans l'éléphant. Pourquoi donc ne pas envisager une petite participation financière, de 50 centimes à 1 € pour les actionner en fonction de la durée, plutôt que de fiscaliser à outrance le stationnement comme c'est le cas actuellement place Napoléon ?

Vous espérez ainsi redynamiser le centre-ville.

Nous pourrions à la rigueur y souscrire si La Roche-sur-Yon n'était pas si proche de Nantes où déjà ce type de machines existe, en mieux, en plus grand, et avec des animations. Un peu de réalisme et d'humilité : à La Roche un tel projet ne peut être qu'une modeste réplique de celui de Nantes pour une raison bien simple : la ville de La Roche n'a pas les moyens financiers de Nantes et ne les aura jamais, pas plus que le potentiel de visiteurs, même si je n'oublie pas que la Vendée est le 2<sup>ème</sup> département touristique de France.

Pas sûr que les touristes viennent en Vendée pour vos machines. Ils viennent d'abord, ce n'est pas moi qui le dis, mais les statistiques de fréquentation, pour nos plages et le Puy du Fou, et ce n'est pas près de changer. Et à supposer que les visiteurs viennent en masse, où se gareront-ils Monsieur le Maire ? Il faudra prévoir des parkings et les financer.

Quelles véritables retombées sur le commerce local, en dehors des cafés et de la restauration, à la condition qu'ils soient ouverts le dimanche et l'été ?

De plus, vous n'ignorez pas que ces machines font du bruit quand elles fonctionnent : vous en avez informé les riverains et les commerçants ?

Quant aux Yonnais, puisque vos machines vont rester à demeure dans les bassins, au bout de quelques temps, ils trouveront qu'elles ne sont plus aussi attractives. Alors, il y a fort à parier, que comme à Nantes, la Ville de La Roche subventionne largement des animations supplémentaires. J'ai déjà eu l'occasion de dénoncer votre méthode « des petits pas ». Nous ne savons donc pas vraiment aujourd'hui financièrement jusqu'où la Ville s'engage, car outre l'investissement, il y a derrière, du fonctionnement à prévoir, c'est évident.

Enfin, comment vont vieillir vos machines dans le temps ? Quel sera le coût de la maintenance ? On ne sait pas, car en libre service elles tomberont forcément en panne. Avez-vous pensé qu'il y a deux collègues aux abords de la Place ?... En voilà de super jouets gratuits pour les gamins, bien mieux que les manèges qui, eux, sont payants. Ce sont les artisans forains qui vont apprécier.

C'est pourquoi, en l'état, et pour les raisons que je viens d'évoquer, nous ne pouvons pas voter ce projet utopique, inapproprié et trop coûteux qui impactera très négativement et pour longtemps la place Napoléon et le centre-ville.

Et il nous semble indispensable, avant d'imposer une telle pollution visuelle en cœur de ville, que vous demandiez leur avis aux Yonnais, en organisant une large consultation populaire sous la forme d'un référendum. Dans une vraie démocratie participative, il n'appartient pas aux élus de décider à la place des citoyens. »

**Y. HELARY** utilise une démonstration par l'exemple, celui de la ville de Bilbao au Pays basque, qui a su, au travers du projet de musée Guggenheim, faire d'une région sinistrée, un lieu de culture et de croissance sans précédent dont la réussite est un modèle envié. Pour sa part, il votera avec enthousiasme le projet présenté, la culture étant, selon ses propos, un des leviers les plus importants pour sortir de la crise.

**J.G. DUTOUR** précise que les investissements qui ont amené à la réussite de la ville de Bilbao n'ont rien de commun avec ce qui se passe à La Roche-sur-Yon.

**A. AUBIN SICARD** revient sur la thématique choisie ; à savoir la campagne d'Egypte qui, par ses conséquences dramatiques en pertes humaines, pose une ambiguïté par son utilisation à des fins culturelles. Autre détail qu'elle relève, l'un des animaux représentés, la chouette, était justement un symbole utilisé par les détracteurs royalistes de Napoléon.

**S. IBARRA** retient de toutes ces interventions une constante : le besoin d'attractivité du centre ville. Il admet que l'on puisse ne pas partager le choix artistique retenu. Cependant, nul ne peut en contester le caractère unique. Les réalisations de François DELAROZIÈRE sont un succès partout dans le monde et la création qu'il réalisera à La Roche-sur-Yon sera, il n'en doute pas, un succès que les Yonnais s'approprient.

Il ajoute qu'en ces temps de crise, difficiles pour tous, il est important que ceux qui sont le plus confrontés aux aléas de la vie aient droit à leur part de rêve, accessible en famille.

Enfin, il remercie Monsieur le Maire d'avoir eu le courage d'aller au bout de ce travail sur la place Napoléon. Il rejoint M. DAVID sur la chance, dans la vie d'un élu, d'avoir à partager un moment aussi fort qui fera date dans l'histoire de la ville.

**M. DURQUETY** compare les présents débats à ceux qui ont animé le monde politique en 1986 quand les colonnes de Buren ont été installées dans la cour d'honneur du Palais Royal. Aujourd'hui, cette œuvre est l'objet d'un attrait sans démenti et un site touristique internationalement connu. Il déclare être rassuré sur un point qu'il estime fondamental : « c'est que le mouvement, l'audace, l'innovation et la créativité n'ont pas changé de camp, à une exception près, et que celui du conservatisme et de l'immobilisme non plus. »

**A. MAISONNEUVE LE BREC** fait l'intervention suivante :

« Monsieur DURQUETY, vous venez de parler des colonnes de Buren pour associer des bâtiments historiques à de l'art contemporain. J'aurai plutôt pris la pyramide du Louvre comme exemple de réussite, mais c'est une question de choix et de goût. Pour en revenir au sujet du jour, si j'ai demandé à prendre la parole, c'est parce que je vais avoir une décision différente de mon groupe et je voulais m'en expliquer. Au-delà de la précipitation dans la présentation de ce sujet - car nous aurions pu en discuter avant -, au-delà du coût, qui effectivement est très important et que l'on peut effectivement déplorer, je pense que ce projet - et c'est la première fois en trois ans dans ce conseil municipal -, nous apporte du rêve. Je suis moi-même intervenu il y a deux ans au sujet de la place Napoléon en vous disant à la fin Monsieur le Maire : « Faites-nous rêver ». Et je peux vous dire que depuis deux ans, le projet de la place Napoléon ne m'a pas fait rêver. Aucun élément ne m'a fait rêver jusqu'à maintenant, car il n'y a pas eu de décisions tranchées (voitures ou pas, piétons ou pas, parkings ou pas). Et pour une fois aujourd'hui, nous avons un projet qui nous fait un peu rêver et nous fait penser à autre chose.

Contrairement à ce que nous disait votre collègue de votre groupe, je pense par ailleurs qu'il n'y a pas d'abstention possible pour ce genre de projet. On est pour ou on est contre, mais on ne peut pas s'abstenir sur un projet comme celui-là. Je vais donc faire le pari de l'optimisme et voter pour. »

**Monsieur le Maire** se réjouit de la richesse de ce débat, toute l'opposition a pu s'exprimer ce qui montre que ce dossier interpelle.

Il revient brièvement sur la genèse du projet et comment, face à une proposition artistique de ce genre, on ne peut que « prendre ou pas ».

Pour répondre aux interpellations sur l'aspect financier, il se dit conscient que ce type de projet a un coût, non seulement d'acquisition mais également d'entretien, mais cela ne doit pas justifier des attaques sur la solidarité que la Ville assure en faveur des plus démunis. La Ville ne peut être prise en défaut sur cet aspect. Bien mieux, il est certain que la culture participe également à l'expression de la solidarité ; pour avancer, pour se redresser et voir l'avenir en s'appuyant sur son passé, il faut mêler de la culture. Il faut donner des perspectives et du rêve.

Il indique que du personnel du Centre technique municipal participera, dans les ateliers de François DELAROZIÈRE, à la création des animaux, de ces « monstres d'acier » qui seront aussi en bois et en cuir. Il envisage même d'intégrer un chantier d'insertion pour les futurs entretiens. Ce sera également une impulsion à la redynamisation du centre ville, des halles, du pôle commercial autour de la rue Clemenceau.

C'est un projet qui comporte des risques -mais il s'appuie sur l'histoire de la ville et il la projette dans l'avenir-, qui rendra fier les Yonnais de leur pentagone napoléonien et qui rayonnera bien au-delà de la Vendée, il s'en dit convaincu.

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**33 voix POUR**

**1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre**

**9 ABSTENTIONS : Mme Lysiane Guibert, M. Thierry De La Croix, Mme Françoise Grivel, M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Laurent Caillaud, Mme Anita Charrieau, M. Jacques Besseau**

**7 REALISATION PAR LA VILLE D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL RD 80 ET RD 101A AU LIEU-DIT 'CHATEAU FROMAGE' - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

*Rapporteur : M. Patrick You*

La traversée de Château Fromage par la RD 80 présente des caractéristiques de vitesse trop élevées. Un projet d'aménagement est présenté pour s'attacher à inciter l'automobiliste à modérer sa vitesse en renforçant la perception du secteur bâti et en proposant des aménagements de types urbains. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de réalisation sur le domaine public départemental d'un aménagement sur les RD 80 et 101A au lieu-dit 'Château Fromage' pour un coût prévisionnel de 108 000 € TTC susceptible d'être financé à 40 % par le Conseil Général, ainsi que la conclusion d'une convention entre le Département de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8 REALISATION PAR LA VILLE D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL RUE MAXIME DERVIEUX - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

*Rapporteur : M. Patrick You*

Il est proposé la création d'une piste cyclable rue Maxime Dervieux, piste assimilée 'voie verte piétons-cycles' entre la rue Olof Palme et le rond point des Evadés de Guerre sur le domaine public départemental, pour un coût prévisionnel de travaux de 245 980 € TTC susceptible d'être financé à 40 % par le Conseil général, ainsi que la conclusion d'une convention entre le Département de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9 CONTRAT TERRITORIAL 'VOLET MILIEUX AQUATIQUES' DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - ENQUETE PUBLIQUE LOI SUR L'EAU ET DECLARATION D'INTERET GENERAL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. Stéphane Ibarra*

Le Contrat territorial 'Volet milieux aquatiques' est un programme d'actions sur les rivières porté par La Roche-sur-Yon Agglomération, concernant 4 cours d'eau (Yon, Ornay, Amboise, Guyon) pour une durée de 5 ans (2012-2016). Le périmètre d'intervention couvre 9 communes de l'Agglomération dont celle de La Roche-sur-Yon.

Pour pouvoir engager ce programme d'intervention, La Roche-sur-Yon Agglomération a déposé un

dossier de demande d'autorisation en application de la loi sur l'eau et une déclaration d'intérêt général. Ce dossier est soumis à enquête publique du 17 octobre au 7 novembre 2011.

L'avis des 9 communes (La Roche-sur-Yon, Mouilleron-le-Captif, Venansault, Les Clouzeaux, Aubigny, Nesmy, Saint Florent-des-Bois, Chaillé-sous-les-Ormeaux, Le Tablier) est sollicité pour les travaux réalisés sur leur territoire.

Au vu des éléments techniques et administratifs fournis, il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis favorable sur ce dossier.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10 PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DE L'ANRU, A L'AADIQNO

Rapporteur : M. Yannick Henry

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, l'AADIQNO (Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord Ouest) réalise un film sur le relogement des familles et le programme de démolition des résidences de Vendée Habitat.

L'association, dans un premier temps soutenue financièrement dans le cadre du CUCS, sollicite une subvention complémentaire, au titre de l'ANRU, afin de lui permettre d'achever le montage de ce film.

Il est proposé d'attribuer à l'AADIQNO une subvention de 5000 €.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Monsieur le Maire** annonce qu'il subira prochainement une intervention chirurgicale de la valve aortique. Durant sa convalescence, il restera en contact avec son Premier adjoint, Joël SOULARD. S'adressant aux élus, il sait pouvoir compter sur leur engagement permanent au service de la collectivité, des Yonnaises et des Yonnais pendant cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20

*Po* Le Maire *empêché*  
Pierre REGNAULT  
le 1<sup>er</sup> adjoint,  
